DRAC BRETAGNE
BILAN DE L'APPEL A PROJET
CULTURE-SANTE 2018

Suite à la campagne d'appel à projet "culture-santé" 2018 et à la commission réunie le 22 juin 2018 dans le cadre du **protocole régional interministériel entre la Direction régionale des affaires culturelles et l'Agence régionale de santé**, 81 dossiers de candidature (62 en 2017) ont été reçus : 72 partenaires culturels ou artistiques se sont associés à 68 établissements de santé et médico-sociaux pour construire leur projet.

Le taux de **renouvellement des structures culturelles et établissements de santé** est satisfaisant (nouveaux partenariats et nouveaux territoires).

Sur ces 81 dossiers, 42 projets ont été retenus (38 en 2017), impliquant 38 structures culturelles et 34 établissements de santé et médico-sociaux (à la fois des établissements de santé, des établissements médico-sociaux personnes âgées et des établissements médico-sociaux personnes handicapées).

Les **projets intergénérationnels** sont de plus en plus nombreux, associant par exemple un établissement scolaire à un établissement de santé, dans une logique de territoire.

Sur les 42 projets retenus, 12 visent essentiellement des enfants et des jeunes (en temps scolaire et hors temps scolaire), 9 sont en direction uniquement de personnes adultes et 11 sont intergénérationnels.

Les dossiers retenus sont **répartis territorialement** de la manière suivante :

- département des Côtes d'Armor 6 dossiers (6 en 2017)
- département du Finistère 13 dossiers (16 en 2017)
- département d'Ille et Vilaine 17 dossiers (15 en 2017)
- département du Morbihan 6 dossiers (1 en 2017)

Pour 2018, le montant de l'**enveloppe financière** constituée par les apports de la DRAC et de l'ARS est de **146 000 €**. La moyenne de l'aide financière apportée pour chaque projet est de 3 500 € ; les subventions (DRAC-ARS) allant de 1 000 € à 6 000 €.

Pour cette programmation, voici les **critères** qui ont prévalu et qui ont été croisés pour chaque projet :
- ambition artistique
- territoire prioritaire
- inscription du projet dans la durée et à l'échelle du territoire

De manière plus générale, ont également été pris en compte les éléments suivants :
- nouvelle dynamique territoriale (nouveaux porteurs)
- équilibre territorial
- logique d'établissement ou de la structure culturelle (nombre de projets par structure)
- cofinancement des collectivités.

Les partenariats sont établis dans des disciplines artistiques différentes (spectacle vivant, arts plastiques, médias, cinéma,...) et dans le secteur patrimonial (musées). Les projets pluridisciplinaires se développent et représentent près d'un quart de la programmation .